

Santé Environnement Travail

Date de publication : 6 novembre 2025

Relevé de décisions de réunion

Réunion n° 13 du comité d'experts Santé Environnement Travail (CE SET) du 4 avril 2025

Seul l'avis final publié fait foi.

Présents

Membres du comité d'experts :

Jean Simos, Francelyne Marano, Christine Barul (à distance), Marcel Calvez (à distance), Christophe Demattei, Radu Duca (à distance), Philippe Glorenec, Fabrice Leray (à distance), Muriel Prévot Carpentier, Olivier Merckel, Maria Ruiz Castell (à distance)

Excusés/absents

David Boels, Xavier Beauné, Jean-Dominique Dewitte

Santé publique France

Coordination scientifique, Direction Santé Environnement Travail (DSET), Direction Appui Traitement et Analyses des données (DATA), Cellule régionale Occitanie

Présidence

Jean Simos et Francelyne Marano assuraient la présidence de la séance pour la journée.

Le quorum est atteint.

Gestion des risques de conflit d'intérêts

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les Déclaration Publique d'Intérêts (DPI) et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts pour les expertises ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions. En complément de cette analyse, la coordination scientifique du comité demande aux membres du Comité d'Experts Santé Environnement Travail (CE SET) s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion ayant fait l'objet d'une finalisation.

1. Préambule

L'ordre du jour est approuvé par le Comité d'experts.

Le compte-rendu de la séance précédente (10 février 2025) a été validé.

La séance a été enregistrée.

2. Dossier « Vallée de l'Orbiel »

Les dernières modifications de forme sont apportées à l'avis du CE SET. L'avis est mis au vote du comité à l'issue des discussions.

Le CE SET adopte à l'unanimité des votants (11) les conclusions et recommandations formulées par le comité sur les études menées dans la vallée de l'Orbiel.

3. Bilan du CE SET et échanges avec la Directrice générale

Intervention de la Directrice générale pour discuter du bilan des deux premières années du fonctionnement du CE SET.

Le président du comité donne lecture du bilan interne réalisé par les membres du CE SET sur les missions et le fonctionnement du CE SET.

Différents points sont abordés avec la directrice générale de Santé publique France :

- a) Retour sur les dossiers passés (notamment REVELA 13) ;
- b) Délai de publication des avis ;
- c) Temps d'acculturation mutuels pour que le comité comprenne le fonctionnement de Santé publique France et que les agents comprennent l'apport du comité ;
- d) Accueil de compétences complémentaires au sein du groupe (sciences humaines et sociales notamment) ;
- e) Prise en compte du souhait des experts de travailler sur des sujets en santé-travail et des thématiques globales (Urbanisme Favorable à la Santé, pollution atmosphérique par exemple).

Le CE SET évoque également la mission flash de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) demandée par Catherine Vautrin et Yannick Neuder.

4. Dossier PestiRiv

Les rapporteurs du CE SET sur le dossier PestiRiv présentent leurs conclusions et recommandations sur l'étude. Les rapporteurs rappellent que le groupe s'est réuni à 3 reprises, ainsi qu'avec des membres du sous-groupe du Comité d'Experts Spécialisés Air (CES AIR) de l'Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail (ANSES). Le groupe a fait le choix dans cette proposition d'avis d'adopter une vue d'ensemble en intégrant les informations fournies sur le volet environnemental piloté par l'ANSES. L'avis est structuré en trois parties : Méthodes et objectifs de l'étude, Résultats et interprétations, Recommandations d'actions. Les conclusions reprennent les objectifs de l'étude et cherchent à répondre aux questions posées.

Les commentaires apportés par les membres du CE SET sur le projet d'avis sont passés en revue et pris en compte. L'avis est mis au vote du comité à l'issue des discussions.

Le CE SET adopte à l'unanimité des votants (11) les conclusions et recommandations formulées par le comité sur l'étude PestiRiv.

5. Sujet relatif aux réponses de SpFrance aux sollicitations locales en santé, environnement, travail

Poursuite du travail de réflexion sur les améliorations que Santé publique France pourrait apporter dans ses réponses aux sollicitations santé environnement/santé travail au niveau local.

Les experts du CE SET, répartis en sous-groupes, présentent les recommandations formulées pour les axes d'améliorations « Communication, prévention, formation » et « organisation de la réponse ».

Le format des recommandations qui figureront dans l'avis est discuté entre les experts afin d'homogénéiser le travail des sous-groupes.

Une trame d'avis sera envoyée aux experts pour finaliser les recommandations et les conclusions lors de la séance du 12 juin 2025.

L'avis sera voté en septembre.

6. Date de la prochaine réunion

Jeudi 12 juin 2025.

Pour nous citer : Avis et recommandations. Relevé de décisions de réunion. Réunion n° 13 du comité d'experts Santé Environnement Travail (CE SET) du 4 avril 2025. Saint-Maurice : Santé publique France, 3 p., 2025

Directrice de publication : Caroline Semaille

Date de publication : 6 novembre 2025